

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

ment, nous allons utiliser le plus possible de personnel, de produits, de services canadiens dans l'exploration gazière et pétrolière sur les terres du Canada. Cinquièmement, le ministre pourra ordonner la production et la livraison aux marchés canadiens de quantités données aux prix fixés à l'ordonnance. Sixièmement, nous allons contrôler dans une plus large mesure les délais, la direction, la cadence et le niveau d'exploration, de développement et de production par divers moyens, notamment, par des ordonnances de forage et de production, par la publication plus rapide de renseignements sur les entreprises titulaires, par l'approbation préalable des cessions de droits. Septièmement, nous allons faire en sorte que les Canadiens obtiennent un rendement équitable de leurs ressources de pétrole et de gaz, par le biais d'une redevance de base de 10 p. 100, avec en plus une redevance de 40 p. 100 sur les bénéfices produits par le champ . . . Ce qui sera recherché avant tout par ces concessions et ces accords, ce sera la poursuite du développement.

Même si le Canada peut n'avoir à compter sur ses ressources septentrionales que dans les années 1990 pour les marchés intérieurs, comme on le fait remarquer dans le programme énergétique national, il faut prendre de l'avance avec les travaux d'exploration pour donner aux Canadiens la certitude de disposer d'une source future de pétrole et de gaz comme garant de notre avenir.

Ce nouveau régime vise à évaluer à l'avance les possibilités de production pétrolière et gazière des régions inexplorées du Canada. Toutefois, cela tient compte également du fait que l'écologie du Nord est fragile et des mesures sont prévues pour protéger l'environnement et les pêcheries ainsi que pour financer les études écologiques.

Le bill donne en fait de grands pouvoirs au gouvernement, et l'on peut comprendre dans une certaine mesure les inquiétudes exprimées par l'opposition. Cependant, cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. Voilà dix ans que l'industrie a été informée que les dispositions concernant la cession des droits relatifs au pétrole et au gaz dans les régions neuves, au large des côtes et dans les territoires, feraient l'objet d'une révision approfondie. Un bill a déjà été présenté en 1978, la loi sur le pétrole et le gaz du Canada, mais il est resté lettre morte. La nouvelle loi est nécessaire, tant du point de vue de l'industrie que des règlements. Pour l'industrie, le fait d'avoir des directives claires et strictes présente certains avantages. Il est entendu qu'elle n'est pas satisfaite des propositions actuelles, mais les représentants de ce secteur pourront défendre leurs points de vue au comité. Les règlements seront importants, et il importe qu'ils soient non seulement justes mais également sentis comme tels.

Des termes comme «nationalisation» ont été utilisés dans le cadre du débat pour insister sur le fait que le gouvernement est prêt à prendre des mesures draconiennes. On a même employé le terme «spoliation», mais de tout temps, les relations entre le Canada et le secteur pétrolier ont toujours reposé sur la négociation et sur des tentatives de compromis. En fait, je constate que nos amis socialistes considèrent que le gouvernement libéral a été trop généreux avec les compagnies pétrolières.

Pourquoi parlons-nous actuellement de canadianiser notre industrie? Eh bien, d'une part, les travaux de recherche et de développement sont insuffisants au Canada. Les bénéfices et

les capitaux quittent le pays. Aucun autre pays ne tolère une telle mainmise étrangère sur ses ressources. La Norvège touche automatiquement 51 p. 100 des bénéfices. Au Mexique, toutes les richesses naturelles sont nationalisées. La société pétrolière nationale de Grande-Bretagne a réclamé au départ 51 p. 100 de la production pétrolière, au cours du marché.

Il y a lieu de se demander si c'est à New York, à Londres ou à Houston qu'on défend au mieux les intérêts canadiens. Sur chaque dollar consacré aujourd'hui à l'énergie, 82 p. 100 vont à des sociétés sous mainmise étrangère, et 18 p. 100 à des entreprises canadiennes. J'étais député en 1975 lorsque nous avons tenu un débat tout aussi mouvementé au sujet de Petro-Canada. Bien des députés d'en face ont prédit le pire si Petro-Canada était créée. En fait, nous avons constaté que cette société a réussi à obtenir des résultats positifs et à entretenir de bonnes relations avec le secteur privé, et qu'elle a apporté des avantages très nets au Canada.

● (1600)

Je voudrais dire enfin quelques mots à propos du rôle de la politique énergétique dans le cadre de la stratégie industrielle du Canada. C'est une question que je considère comme particulièrement importante parce que je représente une circonscription urbaine dans une région industrialisée. La province de l'Alberta, qui voudrait mettre l'accent sur le secteur de fabrication secondaire, s'intéresse certainement, elle aussi, à cette question.

Pendant la campagne électorale en février dernier, le premier ministre (M. Trudeau) a promis dans un discours prononcé à Toronto que s'il reprenait le pouvoir, il se servirait de la base énergétique du Canada pour établir un secteur industriel compétitif à l'échelle internationale. Les mesures de canadianisation, qui représentent une part importante du programme énergétique national, vont non seulement faire passer de 25 à 50 p. 100 la proportion de l'industrie pétrolière et gazière du Canada appartenant à des Canadiens avant la fin des années 80, mais elles auront certainement des effets secondaires importants sur l'expansion industrielle générale du Canada.

Si nous pouvons conserver au Canada une part plus importante des bénéfices réalisés par l'industrie pétrolière et gazière et canadianiser davantage l'industrie, nous pourrions en même temps modifier les liens traditionnels qui existent entre les sociétés pétrolières multinationales et les fournisseurs étrangers de machines, de technologie et de matériel, de façon à favoriser le commerce et à créer des emplois au Canada. Le bill contient à cet égard de nouvelles dispositions qui visent à garantir l'utilisation d'une forte proportion de biens et services canadiens. Les sociétés qui voudront obtenir des droits de prospection et de production devront montrer comment leurs activités favoriseront l'expansion industrielle et créeront des emplois au Canada. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère de l'Industrie et du Commerce surveilleront de près ce qui se passe pour garantir que le Canada en tirera le maximum d'avantages du point de vue de l'emploi et de l'industrie.

Certains députés d'en face se sont inquiétés de voir le gouvernement exercer autant de pouvoir mais que pouvons-nous faire d'autre? L'autre possibilité serait de donner la haute main à des multinationales qui ne doivent rien au Canada et qui ne tiennent pas particulièrement à favoriser l'expansion